

N°DEL2024-49

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de Monsieur Franck SUPERBI, Président.

Étaient présents :

Titulaires :

M. FAVROLE, Mme BETRIX, M. DECULTOT, Mme RIGault, M. FRERE, Mme TUAL, M. SUPERBI, M. DEBLOIS, M. CORMONT, M. DE FRANCE, M. BOURGEOIS, Mme BEAUDEQUIN, M. FLEURY, M. SARKÖZY, M. LOUBES, M. BOUCHEZ, Mme BROCVIELLE, Mme DEFRANCE, Mme DEMOUY, Mme DUTEIL, M. DUTILLOY, M. LECAT, M. BARGADA, M. BEGUIN, M. LEMMENS, M. GOURDON, M. MAILLET, Mme VALENTE-LE-HIR, M. GOUPIL, M. DELCELIER, Mme PARMENTIER (31)

Absents ayant donné procuration :

Mme CHAMPEAU ayant donné pouvoir à Mme BEAUDEQUIN
M. POTIER ayant donné pouvoir à Mme DEMOUY
Mme BRASSEUR ayant donné pouvoir à M. MAILLET
Mme CHEVOT ayant donné pouvoir à M. SUPERBI (4)

Absents :

M. KMIEC, M. LEBLANC, Mme BACHELART (3)



• **DEL2024-49 : Attribution de subventions aux associations (complémentaire à la délibération DEL2024-28 du 11 avril 2024)**

Rapporteur : Jean-Claude CORMONT, Vice-Président Voirie, OM, Sports, Vie associative

Monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée Délibérante d'attribuer les montants suivants aux associations et communes du territoire de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise en complément de la délibération n° DEL2024-28 prise le 11 avril 2024.

En effet, lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 avril 2024, la demande de subvention déposée par l'association « Sport pour tous » a fait l'objet d'un oubli.

De plus, deux manifestations culturelles d'ampleur intercommunale ont été organisées depuis le 11 avril 2024. Ces dernières présentant un intérêt local au-delà des frontières communales, il est donc proposé de les soutenir financièrement notamment au vu de leur réussite et de leur fréquentation.

Subventions :

Associations	Montant voté en 2023	Montant proposé 2024	
		Fixe	Exceptionnel
SPORT POUR TOUS	0 €		500 €
FESTIVAL DES FORETS	0 €	1 500 €	
TOTAL		1 500 €	500 €

Communes	Montant voté en 2023	Montant proposé 2024
Manifestation Moulin-Sous-Touvent	0 €	1 000 €
TOTAL	0 €	1 000 €

Vu la délibération n° DEL2024-28 du Conseil Communautaire du 11 avril 2024 relative à l'attribution de subventions aux associations, communes et/ou organisations institutionnelles du territoire de la CCLO,

Considérant les demandes de subventions déposées par l'association « Sport pour tous », le Festival des Forêts et la commune de Moulin-sous-Touvent,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Approuvé** les montants ci-dessus,
- **Autorisé** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 31
Nombres de suffrages exprimés : 35
VOTES : Pour : 35 Contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation : 25/09/2024

Le Président

Frédéric SUPERBI

